AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

Edition
Grandes Cultures

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

REGION CENTRE

BULLETIN TECHNIQUE N° 37

17 DECEMBRE 1991

CEREALES :	Pucerons et Cicadelles : Fin de la période de risques Résultats nationaux SPV: KIT DUPONT Piétin Verse
COLZA :	Ravageurs : 1ers sondages - Absence de larves -
TREFLE, LUZERNE :	Sclérotinia : Prévoir une 2ème intervention

- CEREALES -

PIETIN KIT DIAGNOLAB RESULTATS SPV 1990 ET 1991 :

PRINCIPE DE L'ANALYSE :

Le KIT DIAGNOLAB est un kit immunologique mis au point par DU PONT DE NEMOURS et utilisant la technique ELISA. Il détecte spécifiquement les antigènes du Piétin verse (toutes souches confondues). Les résultats sont exprimés en Unités Antigènes (U.A.). Plus ce chiffre est élevé, plus la présence de Piétin verse est importante.

Les prélèvements sont réalisés entre fin Février et début Mars et portent sur un ensemble de vingt cinq pieds de blé. L'objectif est de recueillir avant la prise de décision de traitement, une mesure du **risque potentiel**. Ce potentiel peut se transformer en dégâts si les conditions climatiques du printemps le permettent, à l'inverse il peut ne pas évoluer.

RESULTATS DE DEUX ANNEES D'EXPERIMENTATION SPV :

L'étude a concerné cent quarante parcelles sur près de dix régions différentes. La **sensibilité** du test et la **rapidité** de sa mise en oeuvre sont excellentes.

La fiabilité est jugée bonne dans le cas de diagnostics négatifs, cest-à-dire lorsque le Kit détecte peu ou pas d'antigènes Piétin verse, autrement dit où avec un minimum d'erreurs (2 à 6 %) on peut prédire que la parcelle sera peu attaquée et conseiller de la sorte le non traitement contre le Piétin verse (cf. graphique "prédiction négative").

Dans le cas des diagnostics positifs, il faut être beaucoup plus réservé. Nous avons trouvé une relativement **mauvaise corrélation** entre la quantité d'antigènes détectés par le Kit et l'attaque finale en parcelle. L'utilisation du KIT DIAGNOLAB en tant que **test quantitatif** c'est-à-dire avec pour ambition de délimiter précisément des **classes de risque nous paraît prématuré et aléatoire**. Des études complémentaires concernant les méthodes et les plans d'échantillonnage sont nécessaires (cf paragraphe "prédiction positive").

PREDICTIONS NEGATIVES :

Interprétation du graphique en prenant l'exemple des colonnes UA < 5 : sont concernées toutes les parcelles ayant répondu négativement au KIT (valeur nulle ou inférieure à 5 pour les Unités Antigènes UA).

Imprimerie de la Station "CENTRE" - Le Directeur -Gerant : A. NIN — CPPAP N° 530 AD - ISSN 0752 4029 - © SRPV, 199 la reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation.

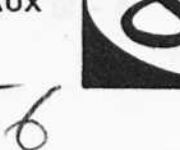




Publication périodique

ABONNEMENT ANNUEL : 220 F

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BP 210 - 93, rue de Curambourg
45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX
Tél. 38.86.36.24



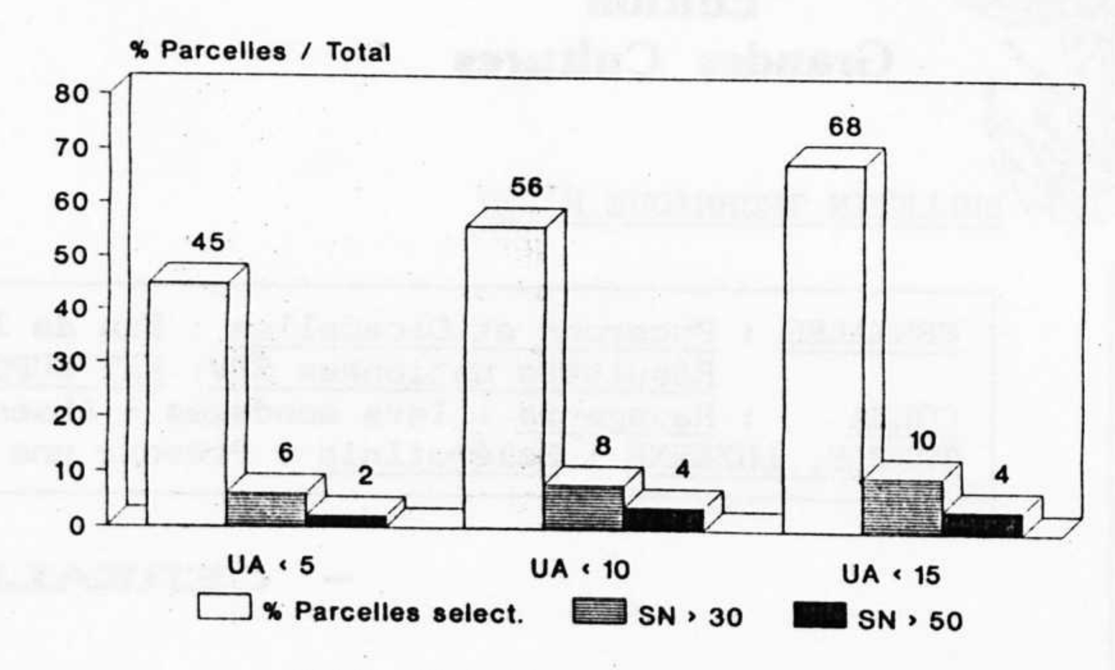
P56

Ce critère sélectionne 45 % des parcelles SPV sur 90 + 91, et se décompose comme suit :
45 % = 39 % vrais négatifs
+ 6 % faux négatifs.

Vrai négatif = parcelles désignées négatives par le Kit et manifestant en Juin une faible attaque de Piétin verse (section nécrosée < 30%).

Faux négatif = parcelles désignées négatives par le Kit mais l'attaque en Juin est moyenne à forte (section nécrosée > 30%).

PREDICTION NEGATIVE



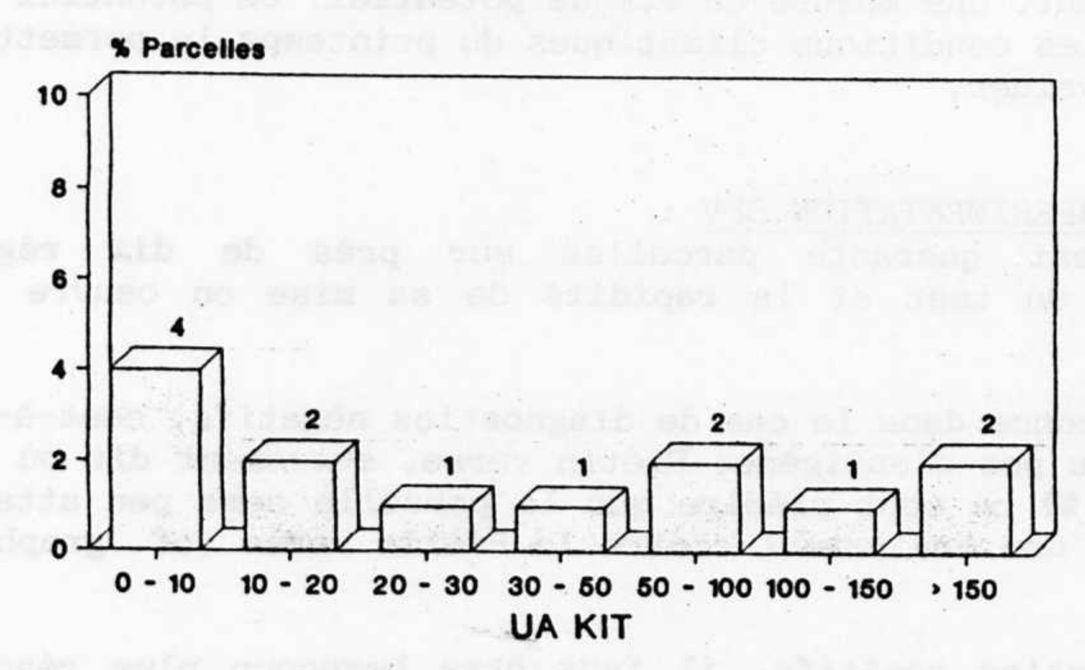
TOTAL 1990+1991 : 137 PARCELLES

En conclusion, le taux d'erreur est de 6 % au maximum, et dans le cas où on ne s'intéresse qu'aux parcelles très attaquées (SN > 50 %), il tombe à 2%, ce qui est tout à fait négligeable.

PREDICTION POSITIVE :

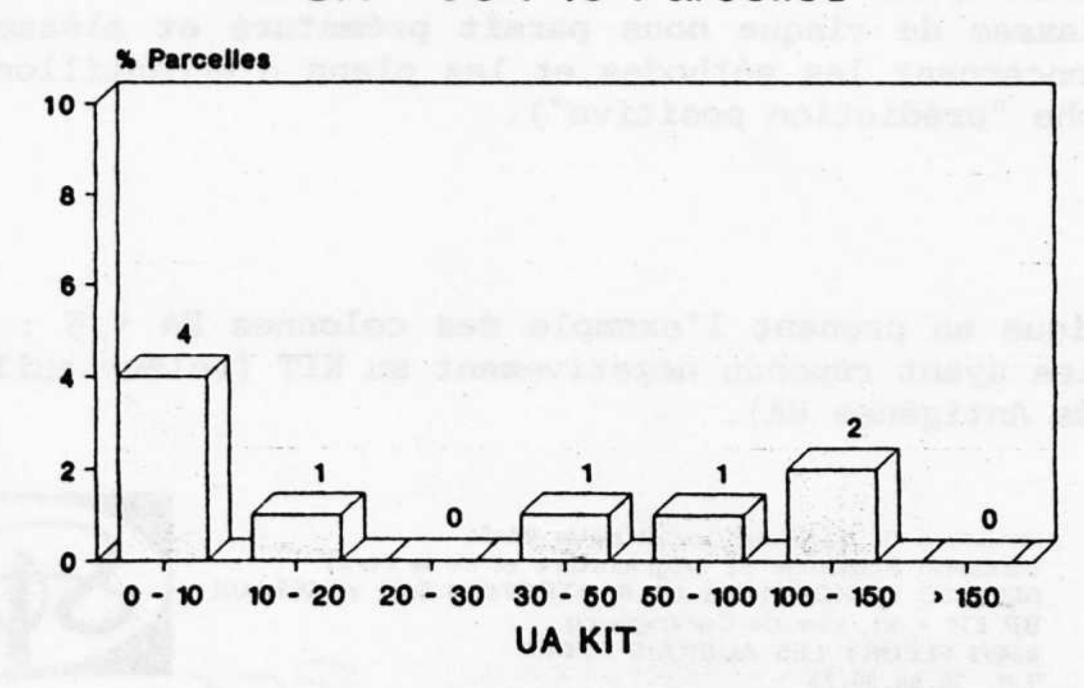
ATTAQUE MOYENNE

30 ‹ SN › 40 : 17 Parcelles



ATTAQUE FORTE

SN › 50 : 10 Parcelles



Les deux graphiques comparent la représentation par le Kit de deux groupes de parcelles :

- Un groupe moyennement attaqué en Juin (section nécrosée comprise entre 30 et 40 %) ;

- Un groupe fortement attaqué en Juin (section nécrosée > 50 %).

Il n'apparait aucune différence. Le test dans les conditions d'utilisation du SPV en 1990 et 1991 ne peut donc être considéré comme un test quantitatif.

- COLZA -

Les premiers sondages réalisés dans le Cher montrent aucune larve d'Altises et de Charançon du bourgeon terminal, ni trace de ponte dans les pétioles des feuilles. De nouveaux sondages seront réalisés en Janvier.

- TREFLE, LUZERNE -

SCLEROTINIA DU TREFLE :

De nouvelles apothécies sont apparues sur les sclérotes déposés au sol ; Aussi, dans les situations à risque, prévoir une nouvelle intervention à base de BMC (se reporter au Bulletin n° 33 du 04 Novembre dernier).

- REGLEMENTATION -

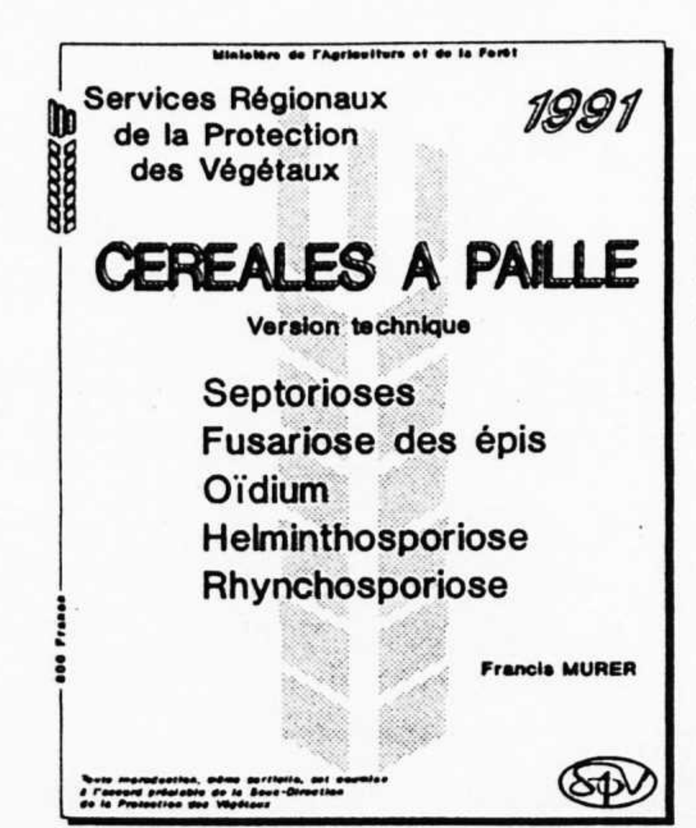
RETRAIT DU DINOSEBE :

L'arrêté du 21 Août 1991 publié au Journal Officiel du 07 Septembre 1991 **interdit la vente , la mise en vente, la distribution à titre gratuit et l'emploi du dinosèbe,** de ses sels et acétates en agriculture. Cette mesure est d'application immédiate. Le dinosèbe perd ainsi ses deux dernières utilisation possibles : le désherbage des pois et le défanage des pommes de terre.

** ** ** ** **

Nous remercions tous les observateurs et techniciens qui ont contribué à l'élaboration des Bulletins Techniques de la Station d'Avertissements Agricoles CENTRE pour cette année.

Toute l'équipe "Grandes Cultures" vous présente ses meilleurs voeux pour 1992 et vous souhaite de Joyeuses Fêtes de Fin d'Année.



Pour la 1ère fois, nous publions le rapport national «Maladies du feuillage des céréales».

Ce rapport d'une cinquantaine de pages est plus particulièrement destiné aux responsables techniques des firmes, de la distribution et du développement. Il porte sur les septorioses, la fusariose des épis, l'oïdium des céréales, l'helminthosporiose et la rhynchosporiose de l'orge..

Les points suivants sont abordés :

- évolution nationale des maladies
- essais homologation :
  - septorioses (9 essais)
  - oïdium (2 essais)
  - helminthosporiose (2 essais)
  - rhynchosporiose (3 essais)
- méthode de lutte contre l'oïdium précoce (4 essais).

COUPON A RETOURNER A SRPV BP 1154 51056 REIMS Cédex

(règlement à réception de la facture)

NOM : .... Prénom : ....

Société ou Organisme : ....

Adresse : ....

Tél : .... Fax : ....

souhaite recevoir .... exemplaire(s) du rapport national «Maladies du feuillage des céréales».

Je note que le prix unitaire est de 300 F.

Région : CENTRE

P57